

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 11

Votants..... 14

Procurations..... 3

Absent 1

Date de la convocation : 27/01/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 31 janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier. Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Madame COBO Rolande.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**ABSENT EXCUSÉ** : REFREGERS Claude**SEANCE N° 1****DELIBERATION N° 8****TRAVAUX DE VOIRIE – RUE LE PAS DU CAYLA****DETR 2025 – PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Vu la circulaire préfectorale du 22 novembre 2024 concernant les subventions au titre de la DETR,

Considérant que les dossiers de DETR 2025 doivent être déposés par l'intermédiaire de la plateforme « Démarches simplifiées » via le formulaire national « Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2025 – Préfecture Aveyron » avant le 3 février 2025 au plus tard,

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement provisoire pour les travaux de voirie communale « rue le pas du Cayla » :

	Montant éligible	Montant subvention
Etat DETR (25 %)	43 967	10 992
TOTAL DES SUBVENTIONS		10 992
Commune autofinancement (75 %)		32 975
TVA		8 794

Reste à charge de
la commune**41 769**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'ADOPTER** a demande de subvention au titre de la DETR 2025 selon les plans de financement définis ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signéLe secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 03.FEV.2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 03.FEV.2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télécours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

